

EUROLAWYERS

Partenaire de votre réussite en Suède



Maître Jean-Jacques ZANDER, Avocat, fondateur du cabinet Eurolawyers à Paris et Stockholm, membre du Conseil de la Chambre de Commerce de la Chambre de commerce française en Suède, et Conseiller du commerce extérieur

Le cabinet d'avocats d'affaires franco-suédois Eurolawyers accompagne depuis trente ans les investisseurs français et suédois à appréhender les questions juridiques, fiscales et économiques de nos deux pays. Maître Jean-Jacques Zander, Avocat, fondateur du cabinet Eurolawyers à Paris et Stockholm, administrateur de la Chambre de commerce française en Suède, et Conseiller du commerce extérieur, nous présente ses activités.

Pouvez-vous nous présenter Eurolawyers ?

Après ma formation de droit en France en 1980 j'ai décidé de m'installer à Stockholm et d'y suivre des études de droit suédois. Je suis avocat au Barreau de Paris et au Barreau de Stockholm. Fort de cette double culture juridique, j'ai fondé le cabinet en 1991 pour aider les entreprises françaises à s'implanter en Suède et dans les pays nordiques. Nous traduisons les concepts juridiques d'un pays à l'autre afin d'éviter les surprises (cadre légal des affaires, fiscalité). Grâce à notre expérience de près de trente ans, nous sommes capables d'apporter à nos clients une solution à tout problème juridique, fiscal et organisationnel ou stratégique. D'autre part, nous conseillons aussi nombre de nos clients, personnes privées suédoises, dans la gestion de leur patrimoine en France. Notre implantation en Suède et nos liens étroits avec l'Ambassade, les chambres de Commerce sont un plus pour nos clients.

Justement, comment travaillez-vous avec les services de l'Ambassade de France en Suède ?

En ma qualité d'avocat de l'ambassade de France, j'interviens quand celle-ci ou les consulats sont sollicités, par exemple, pour la rédaction d'actes, de pouvoirs et de certificats de coutume et autres formalités que les consulats ne prennent plus en charge. En coopération avec les notaires français, nous informons nos clients sur le contenu de la

législation française, que ce soit en droit de la famille en droit des successions, gestion du patrimoine ou tout autre domaine administratif ou fiscal qui le plus souvent nécessite une approche en droit comparé et droit international privé.

Est-il avantageux de s'installer en Suède ?

Pour les personnes privées, même si la pression fiscale est élevée en Suède, certaines dispositions sont avantageuses, car il n'y a pas d'impôt sur la fortune (IS), pas d'impôt sur les successions ni sur les donations. Pour les entreprises le taux de l'IS est de 22 % et devrait baisser encore, mais, en général, le contexte fiscal pour les entreprises est très favorable et il y a une bonne visibilité.

Quelles sont les particularités du marché suédois ?

Le pays, qui a une tradition industrielle forte depuis sa révolution industrielle tardive en 1915 n'a pas souffert des deux guerres, contrairement au reste de l'Europe. Cela a donné une avance à son économie. Les entreprises suédoises multinationales et nationales sont en bonne santé et gèrent bien leur avance. Le climat économique suédois est favorable depuis plusieurs années par rapport aux autres pays européens. Il faut noter que ce pays a fait office de plateforme de développement pour les entreprises françaises dans les pays nordiques. En effet, de nombreuses entreprises françaises s'installent en Suède d'où elles gèrent leurs activités dans les pays nordiques voisins, la Finlande, la

Norvège, le Danemark. C'est une zone à fort pouvoir d'achat de plus de 25 millions de consommateurs.

Quelles sont les entreprises qui réussissent en Suède ?

Depuis l'entrée de la Suède dans l'Union européenne, beaucoup d'entreprises sont venues s'implanter dans le pays surtout avec l'ouverture des marchés publics, dans des domaines où elles ne figuraient pas auparavant comme la gestion des transports, la gestion de l'eau, l'agroalimentaire et l'automobile. De grands groupes français comme Renault, Michelin, Thalès, Picard, Décathlon, Pernod-Ricard sont bien implantés et augmentent leurs parts de marché. Désormais, les petites et moyennes entreprises les imitent et abordent le marché suédois, soit parce qu'elles développent une clientèle dans le pays et se frottent à la concurrence locale, soit parce qu'elles sont les sous-traitants d'entreprises suédoises et veulent être près de leurs clients suédois et nordiques.

Quelles sont les difficultés auxquelles peuvent être confrontées les entreprises françaises qui abordent le marché suédois ?

Parfois, elles se heurtent à des problèmes de management, car la gestion du personnel nécessite une adaptation, les mentalités sont différentes. La Suède est un pays très réglementé, et parfois protecteur sur certains de ses marchés, surtout les marchés publics. En revanche, la communication ici est facilitée, car tout le monde parle un bon niveau

d'anglais et le pays est probablement le plus à l'avant-garde du monde en matière informatique.

Quelle est la nature de votre accompagnement lors des implantations ?

On note ces derniers temps, en Suède, une recrudescence de prises de participation ou de rachats d'entreprises ou de créations de filiales, surtout pour les moyennes entreprises. En France, les entreprises suédoises peuvent se heurter à certaines rigidités de la législation française, et à un contexte syndical et social parfois un peu compliqué. La difficulté initiale, c'est de trouver les bonnes personnes pour se faire accompagner et pour surmonter les particularités locales. Nous restons aux côtés des investisseurs pour les conseiller en amont, quel que soit leur projet. Nous les aidons à définir la meilleure stratégie juridique d'implantation et la manière dont ils vont pouvoir gérer le cadre juridique local. Nous étu-

dions avec eux toutes les questions juridiques (droit des sociétés, droit du travail, droit des contrats, droit du marketing, droit de la concurrence). Il est parfois préférable de se mettre en partenariat avec une entreprise locale ou d'en racheter une que de vouloir tout faire soi-même. En fonction des circonstances et des objectifs, nous contribuons au choix de solutions juridiques optimales adaptées à la stratégie commerciale. Nous sommes là aux côtés de nos clients pour la mise en place de leur implantation que ce soit le choix d'un réseau d'agents commerciaux, distributeurs, de franchisés ou d'une prise de participation, d'un rachat, etc.).

Quels sont vos projets de développement pour les années à venir ?

Le cabinet EUROLAWYERS est implanté à Stockholm et, depuis deux ans, nous avons créé un petit bureau à Göteborg. Cette ville profite d'un

bel essor économique et d'une ouverture sur l'extérieur, et de nombreuses entreprises françaises s'y sont installées en plus de celles qui étaient déjà là proches de Volvo Car, Volvo Truck, SKF. A Paris nous sommes deux avocats franco-suédois, maître Dahlrot et moi-même pour conseiller notre clientèle suédoise en France, car beaucoup de projets sont en province. En tout, Eurolawyers Suède et France est une équipe de dix juristes de formation française et suédoise ou internationale et nous travaillons en anglais suédois, français allemand, flamand, espagnol et portugais.

Pour résumer, notre objectif est de consolider notre activité traditionnelle dans les deux pays en élargissant notre réseau à la province à Göteborg et Malmö en Suède et certaines régions en France, dont la région PACA, bien connue pour accueillir un très grand nombre de Suédois. ■



Eurolawyers
STOCKHOLM - GÖTEBORG - PARIS
25 ans

Cabinet d'avocats d'affaires franco-suédois
25 ans au service de l'industrie française
en Suède et dans les pays nordiques



Stockholm - Göteborg - Paris

www.eurolawyers.net
+33(0)6 73 90 96 63